

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-30CS TE05

Réseau de chaleur – Plan de financement pour demandes subventions pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur situé sur la commune de L'Argentière-La-Bessée

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kevin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOLLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud, MERIC Marion, Responsable Pôle énergie.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

OBJET : 2026-30 CS TE05

Réseau de chaleur – Plan de financement pour demandes subventions pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur situé sur la commune de L'Argentière-La-Bessée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'énergie,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2025-86CS TE05 du syndicat en date du 12 décembre 2025 approuvant l'adhésion de la commune de L'Argentière-La-Bessée à la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » et de ce fait au collège réseau de chaleur ou de froid de ce jour,
Vu la délibération 2025-109CS TE05 du Syndicat en date du 12 décembre 2025 approuvant la convention définissant les conditions administratives, techniques, et financières d'exercice de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur la commune de L'Argentière-La-Bessée.

Le Président expose :

La commune de L'Argentière-La-Bessée avait recruté un bureau d'études pour réaliser l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement de réseau de chaleur et froid sur son territoire.

Le COPIL de lancement s'est déroulé en octobre 2023 et l'étude a été finalisée au printemps 2025.

Cette dernière a souhaité transférer sa compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » au Syndicat qui mène des actions en faveur de la transition énergétique avec la volonté de développer des réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables.

Afin de conforter les données de l'étude réalisée, le syndicat a demandé un devis pour réaliser un complément d'études.

Il est ainsi proposé le plan de financement :

Coût total et plan de financement en € HT :

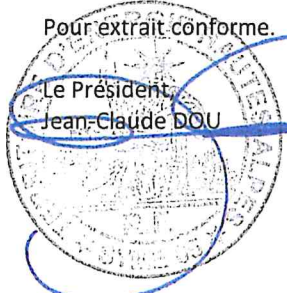
Coût total pour le complément à l'étude de faisabilité	7 449,00 €
Subvention Région (70 %)	5 214,30 €
Autofinancement par le Syndicat (30 %)	2 234,70 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Accepte** le principe de l'opération et le plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ces dossiers,
- **Sollicite** les subventions
- **Inscrit** au budget les crédits.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.


Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOU